

GenèveActualité

Les Genevois attendront encore avant de voter pour les EMS

**Grand Conseil
Reconnus
recevables,
deux initiatives
vont
maintenant
entrer
en
commission.**

EMMANUELLE DBEVtM

Hier **soir** au Grand Conseil, l'écologiste Morgane Gauthiera a donné le ton du débat sur l'initiative relative à une meilleure prise en charge dans les établissements médico-sociaux (EMS): «Le soleil doit briller jusqu'au soir de notre vie.» L'initiative se penche donc sur leur dota-

tion en personnel dans tous les services des soins infirmiers, de l'animation, mais aussi dans l'administration et dans le domaine de l'hôtellerie. Une nécessité, presque une urgence pour le député socialiste Alain Charbonnier. Il rappelle que «les personnes âgées restent de plus en plus longtemps chez elles grâce au développement de l'aide à domicile. Quand elles arrivent en EMS, elles demandent donc plus de travail au personnel soignant.» Une demande à laquelle le libéral Jean-Rémy Roulet répond par un appel de fonds lancé aux investisseurs privés; «Cherchons des compléments de financement.» Même s'il ne se déclare «pas franchement d'accord avec le texte de l'initiative». Avant que l'initiative ne



Rémy Pagani.
Député de l'AdG.

(PASCAL FRAUTSCHI)

soit renvoyée en commission législative, Jocelyne Haller, députée, de l'Alliance de gauche, s'emportera pour la défense de la superficie des chambres:

«Certaines, personnes sont favorables à la réduction des surfaces des chambres afin de réduire les coûts. Ce sont des économies mesquines, indignes et inacceptables.»

L'eau, le gaz et l'électricité

Autre initiative passée sous la loupe des députés, celle pré-

voyant de garantir le monopole des Services Industriels de Genève (SIG) sur l'approvisionnement et la distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité. Un texte largement défendu tant par le député de l'AdG Rémy Pagani («C'est une garantie pour permettre à tout un chacun de pouvoir bénéficier de ces énergies») que par l'écologiste Sylvia Leuenberger: «Le texte vise à assurer la qualité de l'approvisionnement et le respect de l'environnement.» Ces rappels n'ont pas empêché le démocrate-chrétien Philippe Glatz de promouvoir le projet de loi constitutionnel de son parti: «L'Etat a le droit de se déclarer dépositaire de ces fluides. La souveraineté sur les ressources doit lui être confiée, mais il délè-

guera les tâches de répartition et de distribution à des entités choisies par lui.»

Avant d'être renvoyée devant la commission législative, Robert Cramer donnera un

dernier avis: «Le Conseil d'Etat n'entend pas démanteler le système actuel. Il faut éviter les mouvements de marchandisation de l'eau qui s'activent à nos frontières.»

Femmes, femmes, femmes

1961, pour la première fois, les femmes genevoises peuvent se présenter à l'élection au Grand Conseil. Onze législatures plus tard, elles sont encore largement minoritaires au sein du Parlement. Après avoir largement progressé, leur représentation a même reculé depuis 1997 pour atteindre aujourd'hui 25% des députés. Champion toute catégorie de l'égalité entre les

sexes de cette législature, le Parti écologiste. Puisque les femmes sont plus nombreuses que les hommes. 6 contre 5. En 2001, cette chute se poursuit, même le nombre de candidates est à la baisse. Elles sont 76 sur 253 candidats, soit 30%. En 2004, les femmes rattrapent un peu du terrain perdu. Plus de 34,5% des prétendants à la députation sont des candidates, (emà,